



## **Conférence de consensus sur la prévention de la récidive**

---

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

**Ludovic FOSSEY**



**Les juges de l'application des peines  
et le suivi des condamnés.**

**Quelles sont les principales difficultés qui nuisent à  
l'efficacité du système français d'exécution des peines ?  
Quelles sont les perspectives de changement ?**

**Ludovic FOSSEY**

Magistrat, vice-président chargé de l'application des peines  
au tribunal de grande instance de Créteil

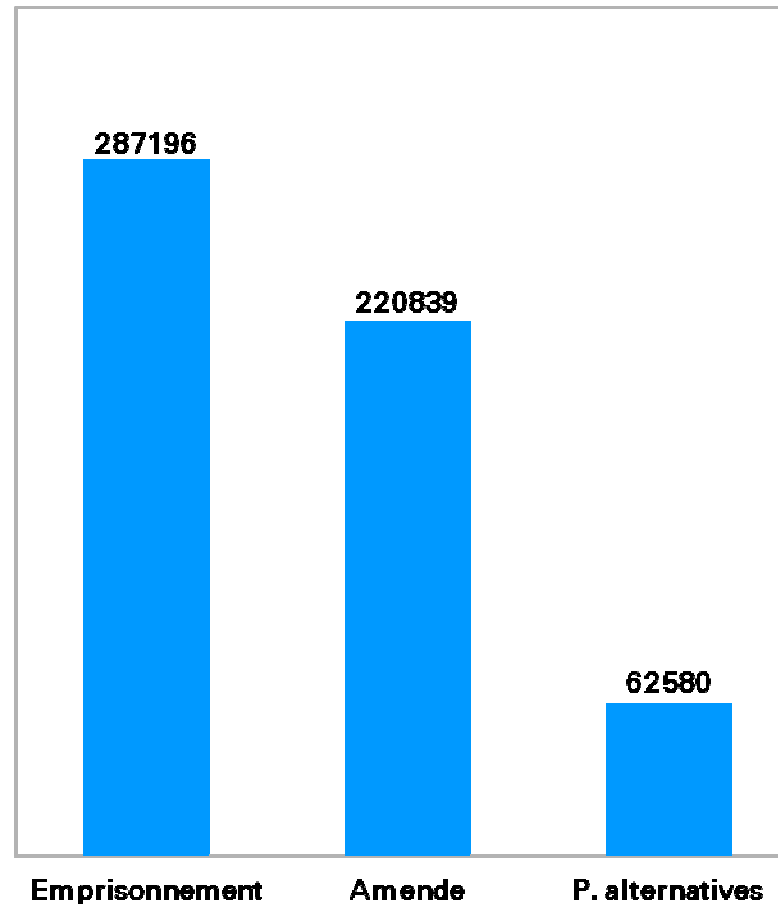
**Conférence de consensus sur la prévention de la récidive**

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

# Les sanctions dans la communauté

- L'emprisonnement, peine de référence
- en partie assortie du sursis
- de plus en plus souvent prononcée
- Qui n'empêche pas la récidive



# Les sanctions dans la communauté

- **La probation, le parent pauvre de l'administration pénitentiaire**
  - Une priorité « naturelle » donnée aux prisons
  - La garde l'emporte sur l'insertion
- **Une direction autonome de la probation ?**
  - L'affirmation d'un changement politique
  - Une organisation cohérente
  - De nombreux exemples à l'étranger



# Les sanctions dans la communauté

- La peine de probation :
  - Une peine détachée de la référence à l'emprisonnement
  - Une peine sans obligation particulière
  - Une prise en charge nouvelle fondée sur l'évaluation pluridisciplinaire et la mise en œuvre de programmes
  - Une évaluation permanente des méthodes et des mesures



# Les sanctions dans la communauté

- Quelle articulation entre le juge de l'application des peines et le SPIP ?
  - La création des SPIP et la juridictionnalisation de l'application des peines ont profondément modifié un équilibre institutionnel fragile
  - Nécessité de clarifier le rôle de chacun
  - Nécessité de mettre en place un processus de concertation entre autorité judiciaire et administration pénitentiaire



# Les sanctions dans la communauté

## La refonte de la libération conditionnelle :

- Une mesure indispensable pour lutter contre la récidive liée à l'implication forte du condamné
- La nécessaire réforme législative :
  - Abroger l'article 730-2 CPP
  - Supprimer la période de sûreté automatique
  - La LC à mi peine pour tous les condamnés
  - La LC de droit à 2/3 de peine sans réduction de peine





# Les sanctions dans la communauté

- Refondre le système d'exécution des peines :
  - Construire un système centralisé d'exécution des peines
  - Assurer l'exécution rapide des décisions de justice
  - Assurer la « traçabilité » de l'exécution
  - Supprimer le caractère automatique de la révocation du sursis simple et de manière générale supprimer les « peines automatiques »

